

COMMUNE DE FAUMONT

Aménagement des terrains de l'ancienne exploitation d'argile de la
briqueterie-tuilerie de Râches au lieu-dit "la rue Dupire"

OCTOBRE 1994

· INTRODUCTION

ANALYSE

Faumont en Pévèle

Faumont

Le site de l'ancienne exploitation d'argile

Conclusion

CONSEIL

Un espace vert, pour qui, pourquoi ?

Elaborer un cadre paysager

- la remise en état du site

- la création d'un paysage bocager

- une gestion agricole de l'espace

Organiser l'accueil du public

- un public amateur de ballades champêtres

- développer le réseau de chemins de randonnées

- faciliter la pratique du pique-nique

- assurer le stationnement des visiteurs

- informer, animer

Programmer la réalisation et la gestion du site

CONCLUSION

INTRODUCTION

La commune de Faumont désire aménager un terrain récemment acquis en vue d'y créer un espace de loisirs. En cela, elle a demandé au C.A.U.E. de l'aider dans cette démarche.

La présente étude s'inscrit donc dans le cadre des missions traditionnelles du C.A.U.E. de conseil et de sensibilisation des collectivités publiques. Elle s'attachera plus particulièrement :

- . à proposer les grandes lignes d'aménagement adaptées au site à partir d'une analyse la plus générale possible,
- . à aider la commune de Faumont à élaborer son projet d'aménagement.

Les conseils proposés dans le cadre de ce travail ne constituent en aucun cas un projet "bouclé" applicable tel quel. Il est avant tout une base de réflexion qui permettra à la commune de choisir en toute connaissance la vocation et l'aménagement de ce site.

ANALYSE

Faumont en Pévèle

La Pévèle

Si certaines pratiques actuelles rattachent la Pévèle et le Mélantois sous la dénomination commune de "Pévèle-Mélantois", les paysages, quant à eux, affichent toujours de réelles différences.

Comme dans la Flandre, à laquelle la nature du sol la fait ressembler, les substrats sont ici argileux, souvent mêlés de sable. Le territoire est donc légèrement bosselé. La topographie est plus vigoureuse au sud-ouest - point culminant à 100 m à Mons-en-Pévèle - et à l'est vers la frontière belge.

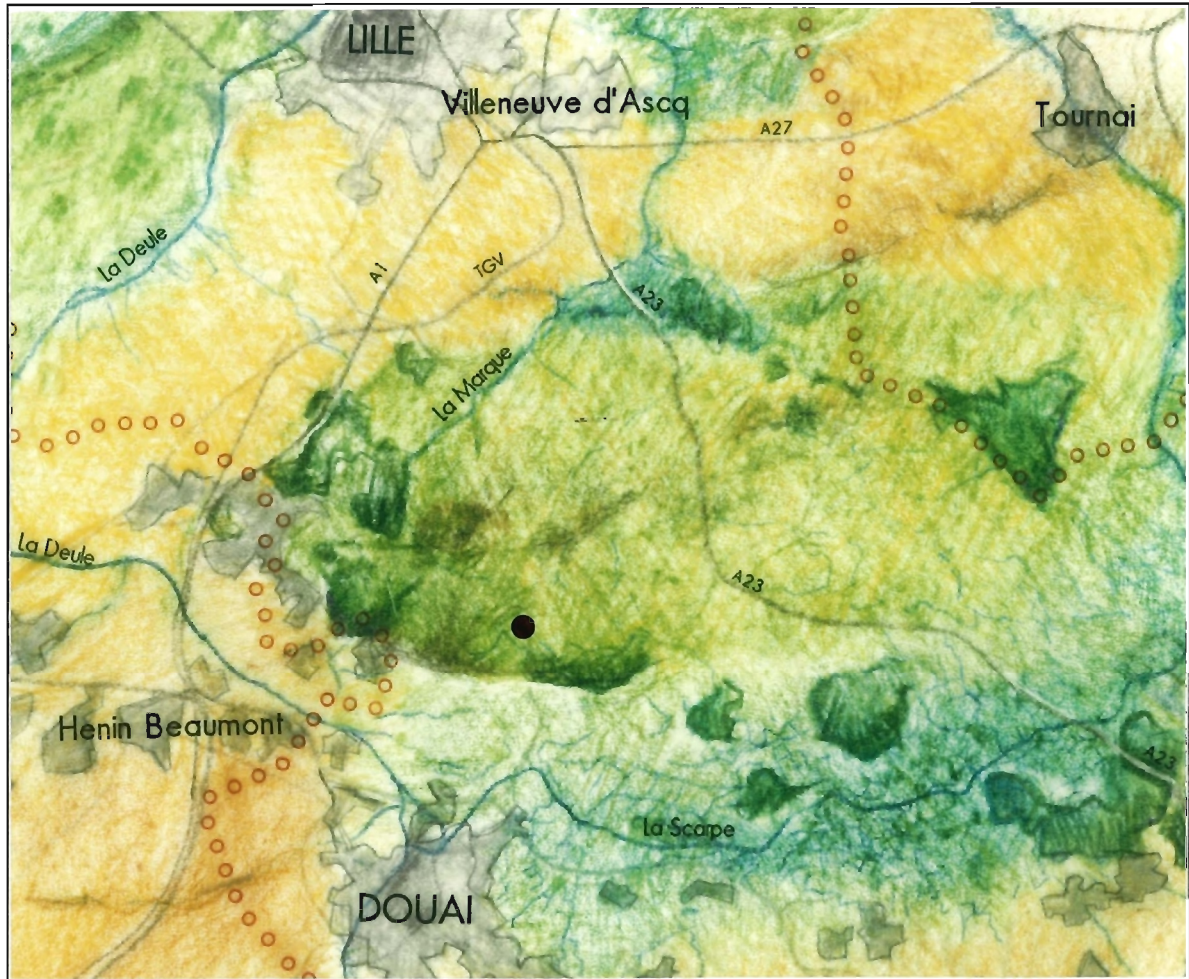
Le pays se cale au sud-ouest sur les fronts forestiers de Phalempin, les bois de l'Abbaye Deprez et le bois de Flines au-delà desquels se trouve la véritable limite car le talus passe au sud de Monchaux. La limite sud-est avec la plaine de la Scarpe est plus floue. La prégnance de l'eau se fait davantage sentir et, petit à petit, l'importance de la peupleraie s'affirme : le paysage s'obstrue.

La présence de l'eau se lit à la faveur d'un fossé, d'un alignement de saules têtards, calé dans un léger repli de prairies, à la faveur d'un ruisseau ou d'un courant. Quant à la Marque et ses petits affluents, au fur et à mesure qu'ils s'écoulent vers le nord, ils s'enveloppent de bois et de peupleraies qui structurent les horizons.

Un trait caractéristique de la Pévèle est l'organisation de ses villages. En excluant les villes ayant pour origine une abbaye comme Cysoing ou une citadelle comme Orchies ou Mons, les villages et les bourgs présentent un étirement remarquable. Cette configuration est propice à la découverte d'un horizon toujours verdoyant entre les constructions : jardins, dans un premier plan, prairies, bois et reliefs dans les plans les plus éloignés.

La Pévèle recèle une grande richesse paysagère. Les prairies, les villages, les bois, les fermes fortifiées, les vergers et les petits domaines ornés d'un parc s'organisent sur ce relief pour former une mosaïque. L'espace est rythmé par ces éléments qui ne prennent un sens que dans les échanges qu'ils entretiennent tous les uns avec les autres. Ce sont ces alternances d'effets de cloisonnement et d'ouverture soudaine qui enrichissent la découverte paysagère et forgent l'identité des lieux. Malgré le caractère intensif de l'agriculture, l'harmonie des lieux demeure profonde. Les parcelles d'essais des sociétés de sélection de graines, par la multiplication des textures végétales qu'elles offrent, limitent la constitution d'étendues très homogènes et ouvertes.

Extrait "les paysages du Nord", réalisation du C.A.U.F. pour le Conseil Général du Nord



Carte des paysages du Nord : La Pévèle

● Faumont

échelle : 1/250.000 ème

Faumont

En étalant une urbanisation divisée en 8 sous-unités (cf carte d'occupation du sol), Faumont, commune de 1400 habitants, ne déroge pas à la règle traditionnelle de la Pévèle caractérisée par le village-tue et la dispersion de l'habitat.

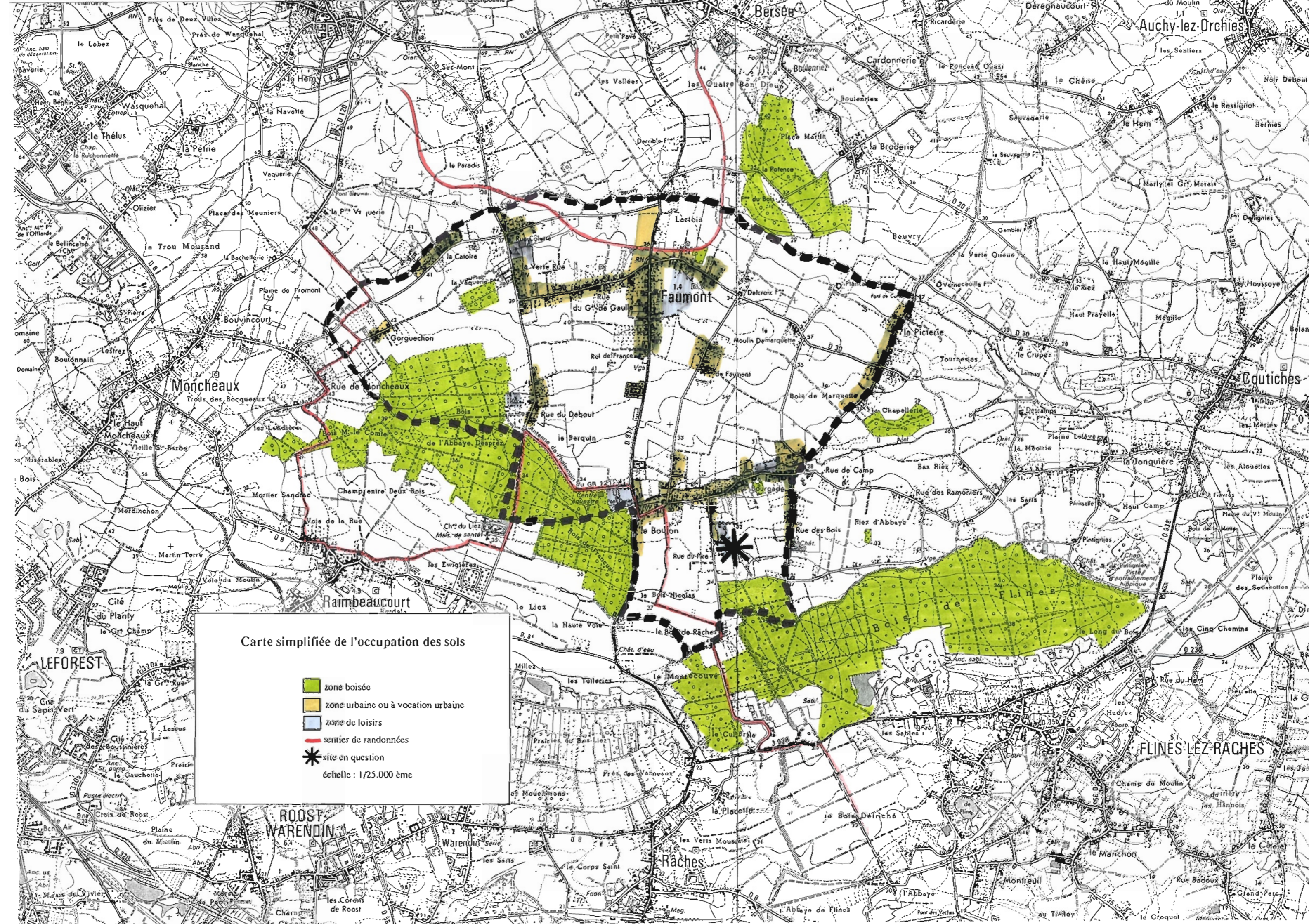
Ainsi, le caractère rural est fortement marqué par la campagne toujours présente car souvent très proche. Ici, le paysage ouvert de grandes cultures côtoie d'une façon équilibrée le développement vertical de la sylvie sous toutes ses formes: haies, vergers, bois, boqueteaux, peupleraies ...

L'eau est omniprésente au niveau de petits cours d'eau (courants des ponts Ducat et de Beuvry) ou sur les champs assis sur des terrains argileux imperméables.

Le patrimoine naturel est important. La commune est en effet insérée au sein de l'arc forestier Phalempin- Bon-secours et "encadrée" par des petites formations boisées (Bois de l'Abbaye Desprez, de Francus, de Flines, de la Potence). La proximité de la butte de Mons-en-Pévèle ainsi que celle du Parc Naturel Régional de la Plaine de la Scarpe et de l'Éscaut confirment la valeur de son environnement.

Les possibilités d'accueil d'un public amateur de nature sont offertes par des structures telles que le camping et le gîte rural. Le passage de deux circuits de randonnées et le centre équestre permettent la découverte de ce patrimoine à cheval comme à pied.

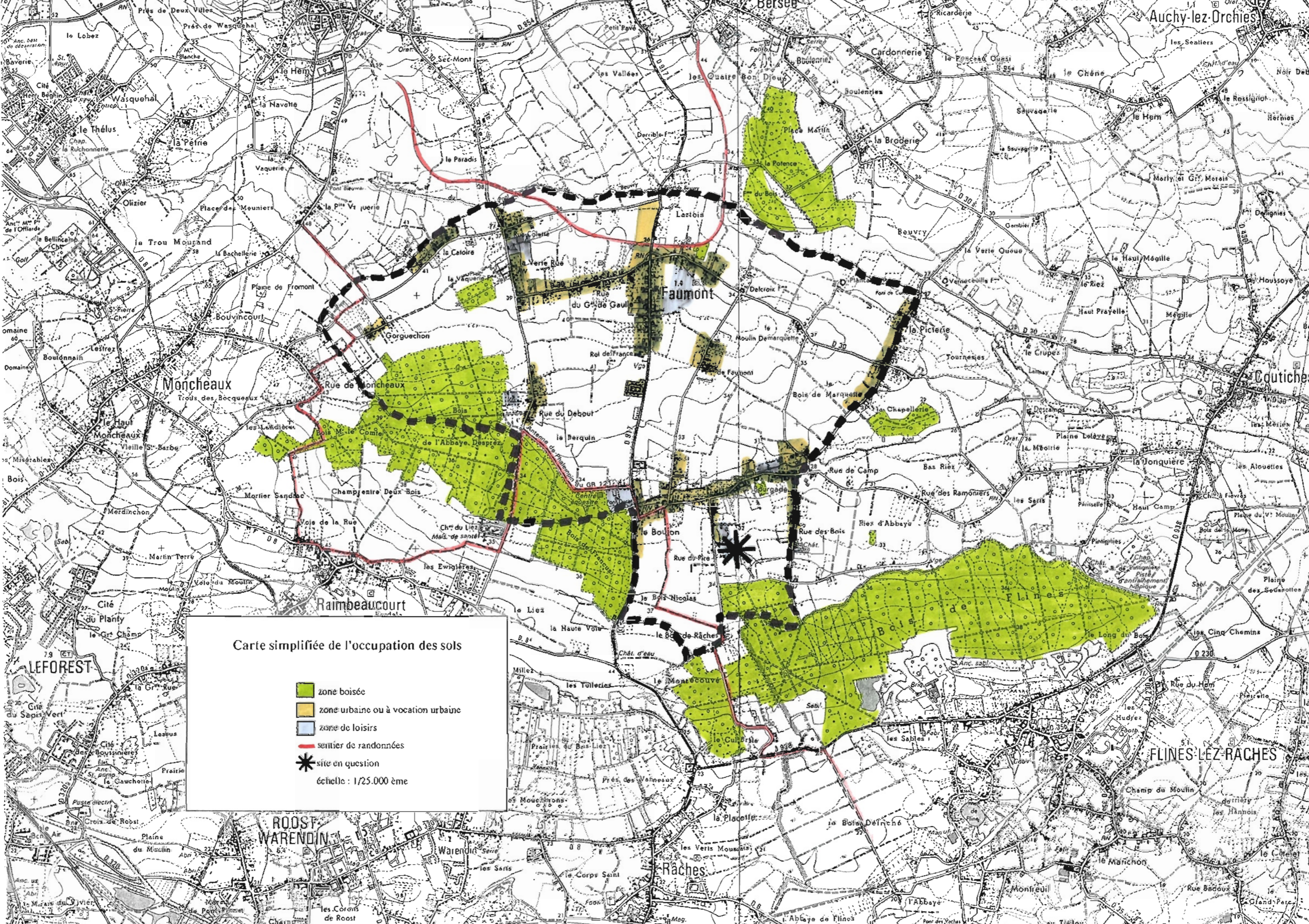
Comme plusieurs communes du Douaisis, la population de Faumont est assez hétéroclite puisque constituée en majorité d'agriculteurs, d'anciens mineurs, de rurbains travaillant à Lille et à Douai. Malgré l'éclatement de l'urbanisation, le centre-ville, situé au nord du territoire communal, regroupe les éléments représentatifs du bourg : église, mairie, salle des fêtes, école, centre socio-culturel ainsi que des équipements sportifs en prévision (terrains de football, tennis, salle de sports...).



Carte simplifiée de l'occupation des sols

- zone boisée
- zone urbaine ou à vocation urbaine
- zone de loisirs
- sentier de randonnées
- site en question

échelle : 1/25.000 ème



Le site de l'ancienne exploitation d'argile

Un vallon vert au sein d'une plaine cultivée

Ancienne exploitation d'argile, le site garde de son activité antérieure une topographie perturbée caractérisée par des secteurs déprimés régulièrement inondés.

Deux petits étangs alignés que l'on devrait plutôt appeler grandes mares du fait de leur faible profondeur occupent le secteur nord-ouest à proximité de la rue Dupire. Celles-ci recèlent une végétation spécifique (potamots, renoncules d'eau, callitriches...) et une faune liée aux milieux humides (la Poule d'eau, le Canard Colvert, la Grenouille verte, le Rat musqué). Cette dernière peut être très intéressante car peu fréquente comme le cas de nidification cet été du Grébe castagneux.

La vie piscicole est ici fortement perturbée par le peu de profondeur engendrant des eaux chaudes déficitaires en oxygène. Ce milieu constitue en effet davantage un terrain de prédilection pour les grenouilles et les crapauds !

L'intérêt biologique du site est en partie lié à celui du Bois de Flines. En effet, située en lisière du bois, la glaisière contribue à sa richesse par le fait qu'elle offre une zone d'alimentation et une voie de déplacement pour les grands mammifères (Chevreuil, Sanglier). La survie de ces derniers dépend aussi bien du maintien de la forêt que de l'évolution naturelle des espaces périphériques. Le site fait ainsi partie du réseau des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F. n°9) élaboré par le Ministère de l'environnement (cf annexe).

L'élément ligneux est présent sous forme d'alignements ou d'arbres isolés, on y rencontre principalement le Saule blanc, parfois quelques arbustes comme le Prunellier, l'Aubépine, l'Églantier, le Cornouiller sanguin, le Sureau. A l'extrémité d'une des parcelles, une culture traditionnelle de saules osiers est encore exploitée pour la vannerie.

La formation prairiale est omniprésente et diversifiée en fonction du degré d'humidité. Par exemple, on observe, en particulier, une végétation hydrophile au niveau des dépressions et en bordure des mares composée de jones, glycéries, cresson, rubanier...

L'utilisation des surfaces herbeuses est mixte : pâturage par des bovins et fauche avec récolte des fanes pour les secteurs les plus plats.

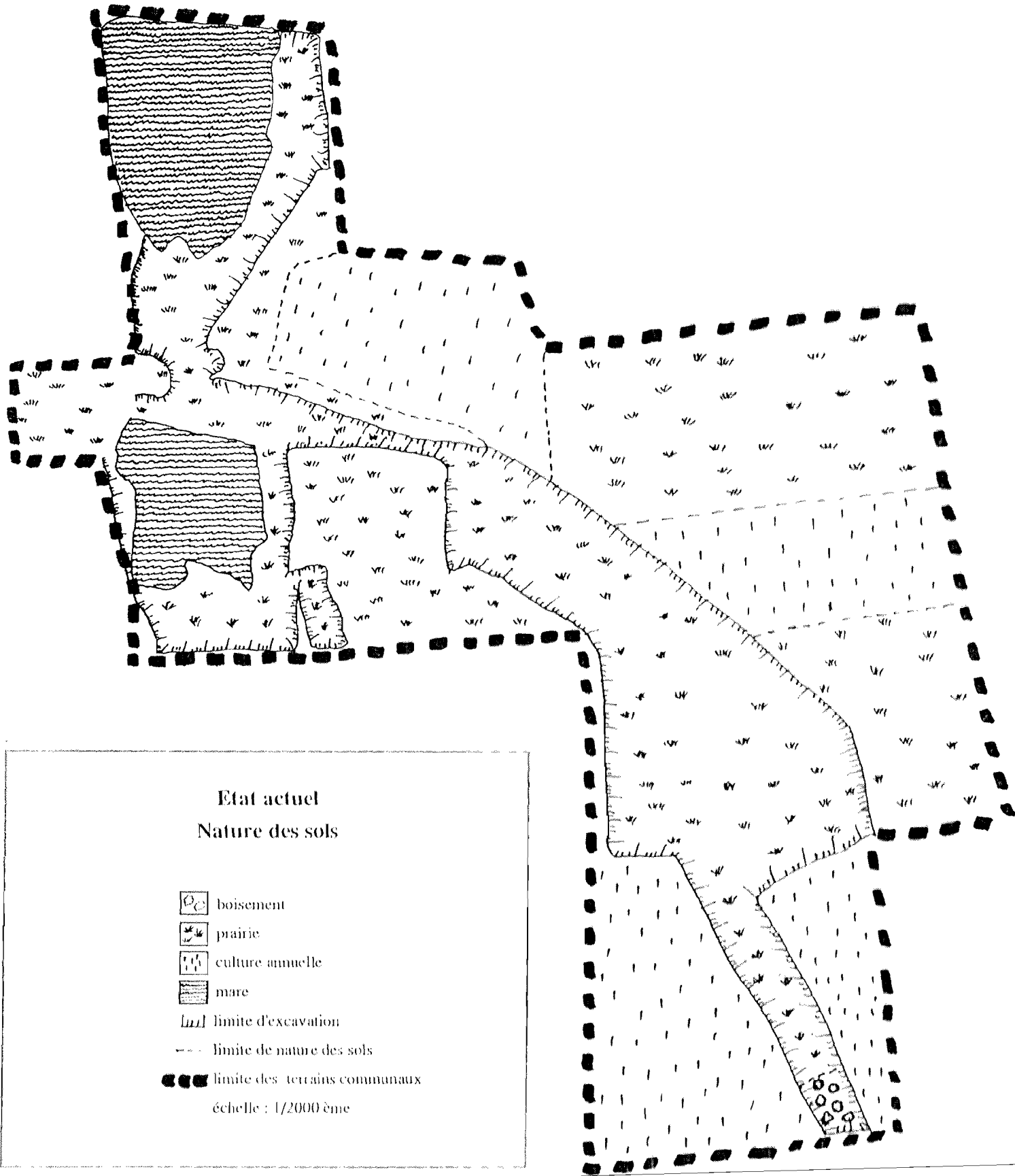
Un maillage important de piquets de bois additionnés de fils barbelés cloisonnent au sein de parcelles plus ou moins grandes le bétail. Au niveau des zones de concentration du troupeau, le sol est souvent mis à nu par le piétinement excessif. Enfin, l'apport occasionnel de complément d'alimentation (racines de chicorée...) épandu à même le sol génère des désagréments aussi bien esthétiques qu'olfactifs...

Quelques parcelles situées en "hauteur" par rapport aux dépressions humides sont par contre utilisées comme culture annuelle et retournées chaque année. C'est le cas également d'une bande plantée en maïs par les chasseurs de plaine pour nourrir le gibier. La pratique de la chasse est avec l'agriculture et l'élevage la principale occupation actuelle du site.

Une seule construction se trouve encore sur le site, elle correspond au dernier vestige de l'exploitation d'argile; le reste ayant été détruit il y a quelques années pour des raisons de sécurité.

Comme malheureusement de nombreuses anciennes carrières à l'activité abandonnée, celle-ci a connu le triste privilège de recevoir à son entrée des déchets des plus divers (organiques, gravats, tôles...). Ceux-ci outre leur inesthétisme peuvent provoquer une pollution de l'eau des mares par leur décomposition (transformation de la matière organique en nitrate et phosphate).

Sujet d'actualité au moment où l'on parle de plus en plus d'enterrement de réseaux électriques, une ligne traverse de direction est-ouest le terrain.



Conclusion

A partir de cette analyse succincte, nous retenons en particulier les caractéristiques suivantes :

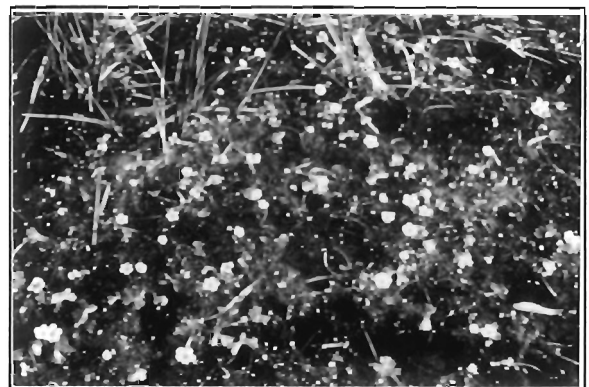
- l'existence sur le territoire communal de structures d'accueil (camping, gîte rural),
- la présence d'un environnement proche riche et diversifié (bois, Mons-en-Pévèle, P.N.R., Z.N.I.E.F.F.),
- le passage de sentiers de randonnées,
- la proximité d'une population urbaine importante (bassin minier, Douai),
- l'expression au sein du site de qualités paysagères et écologiques intéressantes et permettant un accueil du public.



la prairie humide centrale à saules et à joncs



"queue" d'étang entre terre et eau



la Renoncule aquatique parsème de ses fleurs blanches
la surface des mares temporaires

CONSEIL

Un espace vert, pour qui, pourquoi ?

Avant tout projet, une phase de réflexion et de faisabilité est indispensable afin de définir la vocation du site et le bien-fondé de son aménagement. Il n'y a pas toujours nécessité de travaux lourds au niveau de terrains que l'on acquière en particulier lorsque l'utilisation et les conditions actuelles de gestion sont satisfaisantes. Aussi, parfois, l'intervention à promouvoir peut se limiter à un simple balisage et à la mise en place d'un panneau d'information au niveau du site. En effet, elle peut suffire à le valoriser par le simple fait qu'il ne soit plus à l'abandon.

Cette interrogation préalable trouve sa solution dans la réalisation d'études qui, à partir d'un état initial des plus complets permettront :

- . d'évaluer les besoins socio-culturels de la population locale et périphérique et ainsi de synthétiser les différentes sensibilités,

- . de dégager les principales particularités du site sur lesquelles ils faudra s'appuyer pour la réussite du projet.

C'est donc l'ensemble de ces données qui révéleront l'opportunité ou non de réaliser un aménagement.

Cette compilation aidera à l'élaboration d'une stratégie et d'une planification de l'aménagement en répondant à plusieurs questions incontournables comme :

L'emplacement est-il bien choisi pour la réalisation d'une zone de détente et de loisirs de proximité ?

Le site n'est-il pas trop grand, trop petit ?

Quel aménagement pour quel public ?

Quelle est l'ambition du projet : local, supralocal, départemental...?

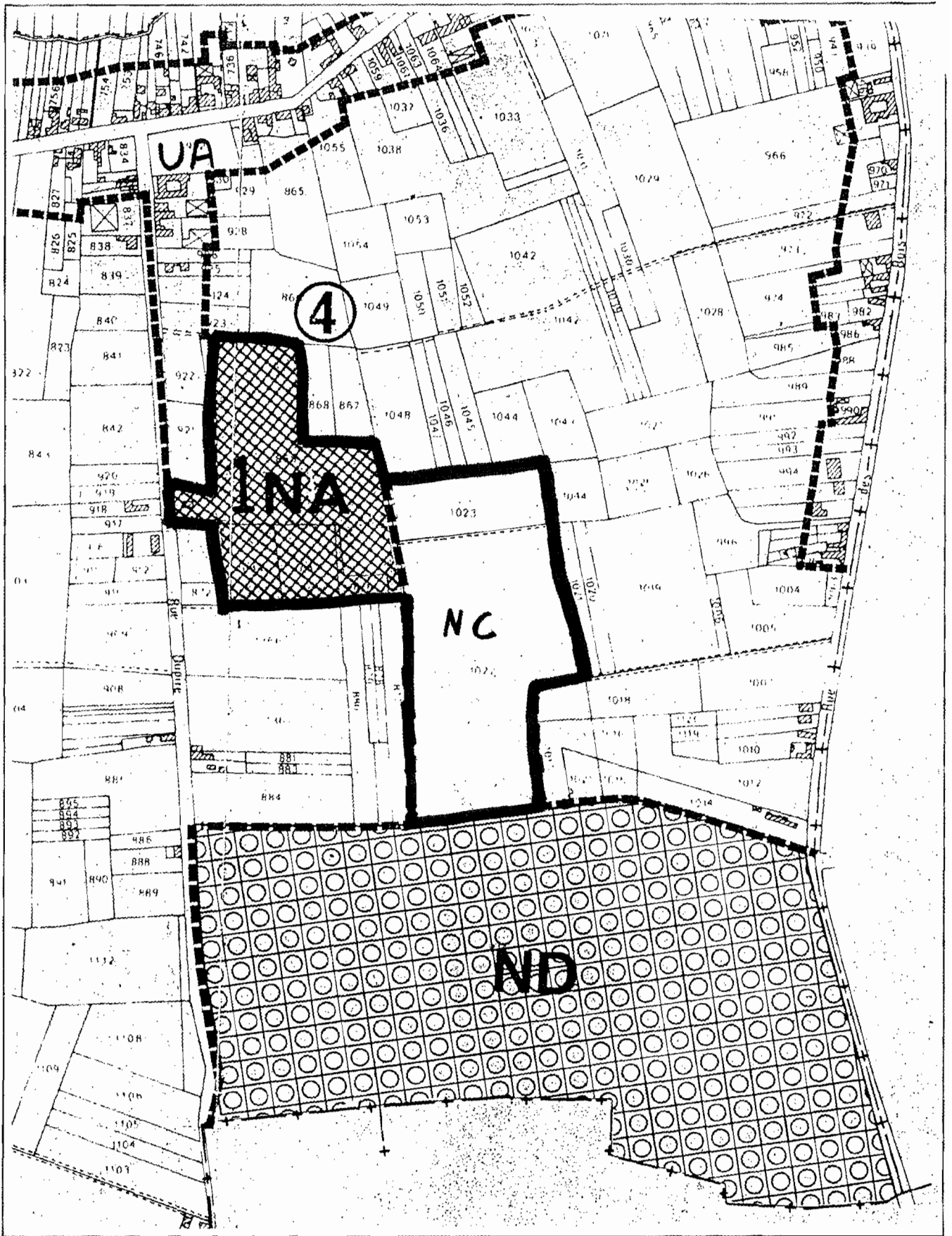
Ne faut-il pas s'associer avec d'autres communes limitrophes ?

Quel est l'investissement le plus adapté aux ambitions et à la faisabilité du projet ?

Quels sont les moyens financiers et humains à mettre en oeuvre pour la réalisation, le fonctionnement ?

Cette phase d'études et de définition du projet devra s'accompagner d'un arpentage afin de délimiter précisément les limites des terrains communaux.

Enfin, il est important de resituer le projet potentiel dans son environnement proche. Ainsi, la prise en compte de la construction de nouvelles habitations attenantes au terrain sera nécessaire pour garantir la meilleure intégration de celles-ci au sein du paysage reconstitué. Pour cela, des plantations, une non-privatisation des berges de la mare principale et des contraintes paysagères renforcées au niveau du permis de construire devraient être prévues.



Plan d'occupation des sols

— limite des terrains communaux

échelle : 1/5000 ème

Elaborer un cadre paysager

L'analyse succincte réalisée dans ce présent rapport et complétée par le diagnostic paysager effectué par le cabinet d'études Noyon en 1987 montrent un intérêt paysager et naturel non négligeable. C'est pourquoi, il semble en effet judicieux de mettre en valeur le site par un aménagement respectant le charme sauvage de cet espace rural.

La prise en compte du caractère naturel et champêtre du site pourrait passer par :

- l'accentuation de cette caractéristique grâce à une restructuration de l'ensemble et l'utilisation importante des composantes "vertes" (arbres, arbustes, plantes herbacées) en harmonie avec l'identité locale. Le but est de mettre en valeur ces éléments afin d'ouvrir les yeux sur un espace vert original,
- une gestion se rapprochant de celle d'un milieu agricole traditionnel.



prairie inondée aux environs d'Herzele (Flandre intérieure)

La remise en état du site

La reconquête du site nécessite de prime abord sa remise en état par l'enlèvement des déchets de toutes sortes :

- . gravats, tôles, déchets organiques... à l'entrée du terrain et en bordure des mares,
- . barils entourant certains saules dans la mare principale,
- . vieilles clôtures n'ayant plus d'utilité.

Un effort pourrait être également réalisé afin d'améliorer le traitement du chemin située au nord du terrain.

Enfin, au vue des différentes réalisations en matière d'enterrement ou de déviation de réseau électrique, une rencontre avec EDF pourrait peut être résoudre le problème posé par le passage de la ligne électrique.



dépôts divers en bordure d'une mare



clôtures inesthétiques situées dans la mare principale



les saules entourés par des barils et le chemin recouvert par des débris de construction font partie des éléments à reconquérir

La création d'un paysage bocager

La création d'un ensemble bocager apporterait un intérêt paysager et écologique supplémentaire au cadre verdoyant actuel.

Ce bocage pourrait être constitué par :

- . des haies traditionnelles de structures variées (basse, brise-vent, traitée en têtard...) et composées d'espèces végétales locales (liste en annexe),
- . des prairies dont certaines seraient plantées en arbres fruitiers (variétés rustiques, hautes tiges). L'apport de graines de plantes prairiales permettrait également de leur apporter un aspect plus coloré (liste en annexe).

Dans ce contexte, la mise en valeur de l'eau est aussi un élément à prendre en considération. Celle-ci peut être réalisée de différentes façons :

- . A l'instar des mottes féodales, il pourrait être créer une liaison aquatique entre les deux mares ce qui correspondrait à l'entrée "fortifiée" du terrain. La mise en place d'un pont piétonnier permettrait le passage des visiteurs.
- . La seconde réalisation significative aurait une vocation plus naturelle. La création de petits trous d'eau au niveau de la prairie inondable matérialiserait davantage la présence de l'eau et favoriserait du même coup la nidification d'oiseaux (vanneau huppé, bergeronnettes...) ainsi que la ponte de batraciens.



limite d'excavation pouvant être valorisée par une plantation linéaire



prairie ouverte monochrome qui pourrait être agrémentée de plantations d'arbres fruitiers et de semis de plantes sauvages



exemple de passerelle à la base des six Bonniers à Willems



rassemblement important de grenouilles vertes lors de la période de reproduction dans la mare principale

Une gestion agricole de l'espace

La constitution d'un espace vert original à vocation naturelle et rural nécessite une gestion différente de celle d'un jardin urbain. En cela, la conservation d'activités agricoles est importante car celles-ci apportent un élément de vérité dans la conception du projet. Les avantages de la participation d'agriculteurs sont multiples :

- . le coût de l'entretien du terrain est réduit,
- . le travail de l'agriculteur est valorisé du fait de sa nouvelle fonction en matière de gestion du paysage et des milieux naturels,
- . L'espace vert est régulièrement suivi par un gestionnaire local.

Le maintien d'un couvert végétal dominé par la prairie doit s'accompagner d'un entretien régulier de plusieurs types :

- . la fauche avec récolte du foin. Cette méthode est plus particulièrement adaptée aux surfaces planes. Afin de favoriser la croissance d'une flore colorée et diversifiée, il est conseillé de faucher tardivement en saison vers la mi-juillet et de ne pas utiliser d'engrais et de produits phytosanitaires,
- . le pâturage. Comme précédemment, la recherche d'une prairie de qualité naturelle et esthétique nécessite l'absence d'engrais et de pesticides, de même que l'utilisation d'une charge en bétail faible (risque de surpâturage),
- . la tonte régulière. Celle-ci est destinée aux chemins de promenades et aux secteurs d'accueil comme les places de pique-nique.

La place du bétail est importante et ceci pour plusieurs raisons :

- . en plus de sa fonction de tondeuse naturelle, il est l'objet de nombreuses attirances de la part du public et en particulier des enfants;
- . il est un moyen élégant de conserver des secteurs tranquilles et inoccupés par le public sans devoir interdire. En effet, lorsque des bêtes stationnent sur un terrain, il est plus difficile de s'y aventurer d'une part parce qu' un individu à cornes de 500 kilos impressionne toujours et d'autre part les clôtures mises en place gênent l'accès à la parcelle. Cette action n'empêche toutefois pas la mise en place de "passage clôture" à certains endroits pour les plus passionnés et aventuriers.



valorisation de la prairie par la coupe régulière du foin



les prairies pâturées complantées d'arbres fruitiers caractérisent des pratiques agricoles aujourd'hui en désuétude

Organiser l'accueil du public

Le choix proposé ici est de créer un espace de verdure dont les principales caractéristiques sont fortement imprégnées du cadre champêtre. Il s'agit donc de concevoir un accueil du public répondant aux besoins de cet environnement tout en permettant la réalisation d'équipements favorables aux visiteurs potentiels.

Pour tout projet d'accueil, il est important de définir au préalable le public visé, les aménagements à programmer ainsi que le mode d'information et d'animation à développer. L'ensemble de ces ambitions doivent être pensées d'une façon indissociable et conçues conjointement.



chemin central de la glaisière

Un public amateur de ballades champêtres

Le cadre champêtre de la Glaisière semble convenir davantage à un public de randonneurs (à pied, à cheval ou à vélo), aux pique-niqueurs recherchant le calme et la verdure, aux amateurs de détente et de tranquillité.

En effet, la proximité de campings et de chemins de randonnées, la présence en périphérie de bois sont autant d'atouts qui nous font pencher vers cette alternative.

A côté des activités traditionnelles et permanentes du site, des manifestations plus ponctuelles pourraient être organisées : cross-country, fête champêtre (par exemple, lors de la récolte des pommes)...

Le terrain est également propice à la mise en place d'initiations à l'environnement pour les scolaires, de journées de plantations, de nettoyage du site, d'entretien de haies.

En ce qui concerne la pratique de la pêche, celle-ci n'est pas concevable pour deux raisons :

- la profondeur des mares est insuffisante pour la survie des poissons (manque d'oxygène, gel total),
- le dérangement causé par cette activité limiterait l'utilisation des mares par la faune.

La gestion d'espaces verts fait partie des activités où les conflits d'usage peuvent apparaître. Il convient donc de les prévenir le plus tôt possible afin de les désamorcer. Dans le cas présent, il faudra trancher ou trouver des compromis entre les parties suivantes :

. la chasse et l'accueil du public

partage de l'espace, interdiction totale de la chasse (réserve) ou simple limitation de la durée ?

. les randonneurs pédestres, équestres et cyclotouristes

partage de l'espace, interdiction, cohabitation ?

. l'élevage, l'agriculture et l'accueil du public

interdiction du site aux chiens, cahier des charges de l'agriculteur-éleveur, barrières, panneaux d'information

. la préservation de la nature et l'accueil du public

panneaux d'information, conception du projet, limitations d'accès dans les secteurs les plus sensibles par des moyens dissuasifs (bétail, haies)

Il faudra également s'assurer de la pérennité des aménagements :

. la qualité des chemins et la pratique du cheval ou de la bicyclette

interdiction ?

. la qualité des plantations et l'élevage

conservation temporaire des clôtures

Développer le réseau de chemins de randonnées

On peut concevoir l'utilisation du site sous deux angles :

- sous celui du promeneur de courte durée.

Il vient à cet endroit pour se balader sans sortir du périmètre du terrain aménagé. Il recherchera donc un itinéraire court en forme de boucle. Le chemin de promenade suggéré plutôt qu'imposé devra s'intégrer au mieux au cadre général. Pour cela, nous préférons révéler la direction de la balade par un traitement régulier à la tondeuse au lieu de l'installation de stabilisé. Afin de prévenir la dégradation rapide des chemins, leur tracé devra éviter les secteurs les plus humides et de forte pente. Les parcours par le bétail trop lourd et par des modes de déplacement dommageant (V.T.T., cheval...) devront être limités. Toutefois, dans le cas où la boucle traverse un secteur particulièrement humide voire inondé, l'utilisation de caillebotis est préférable à celle de remblais.

- sous celui du randonneur qualifié.

Dans ce cas, le site est utilisé comme zone de passage et n'est pas le but principal. Deux chemins de randonnées traversent le territoire de Faumont; il n'est pas impossible de créer de nouveaux sentiers passant par le site aménagé et en relation avec les précédents. Il serait pour cela judicieux d'élaborer un réseau de chemins au sein du territoire communal mais aussi sur les communes périphériques. Le point de départ et d'arrivée de ces boucles de promenade seraient la glaisière. Les itinéraires choisis devraient prendre en compte la durée de la balade (4 h, 2 h ou 1/2 h) et les différents lieux et thèmes parcourus (village-architecture, forêt-nature, plaine cultivée-paysage...). La glaisière deviendrait ainsi le lieu de rendez-vous, de repos, de déjeuner et d'information pour les amateurs de promenades champêtres.



cadre agréable, chemin de terre et itinéraire en boucle sont les trois composantes indispensables d'un chemin de randonnées réussi

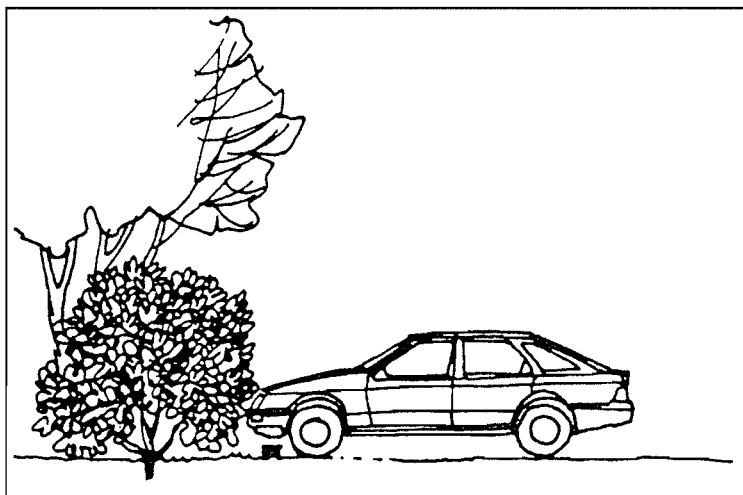


Assurer le stationnement des visiteurs

La volonté d'accueil de public nécessite la création d'un parking à l'entrée du terrain. Au vue du nombre limité de visiteurs prévisible en simultané si ce n'est lors des journées particulières (fêtes champêtres...), une aire de stationnement de quelques places semble largement suffisante.

L'utilisation de matériaux à "consonance" rurale tels que la pierre, le bois brut, le stabilisé plutôt que l'enrobé de même que des plantations indigènes sont également fortement conseillés.

Une ambiance ombragée, une végétation relativement dense limitant la perception du site dès l'entrée du visiteur semblent être des directions d'aménagement à privilégier.



Informer, animer

L'information a deux rôles :

. Le premier consiste à attirer le visiteur. Il pourrait s'agir ici de la réalisation d'une brochure de présentation du site de diffusion large (offices de tourisme, gîtes ruraux...).

. Le second est davantage pédagogique. En effet, pour être reconnu et donc respecté par le public visiteur, l'espace aménagé doit être identifié et compris.

Les actions à promouvoir sont alors :

- la réalisation de panneaux signalétiques. Ceux-ci ont pour vocation de présenter le site aménagé et d'aider le visiteur à se déplacer,

- l'information du public par l'exploitation de plusieurs thèmes comme :

la nature: présentation de biotopes avec leurs composantes principales

LA MARE LA GRENOUILLE VERTE LA RENONCULE AQUATIQUE

LA HAIE LA TOURTERELLE DES BOIS LE PRUNELLIER

LE CHAMP LA PERDRIX GRISE LE COQUELICOT

l'exploitation d'argile : utilisation de la carte géologique, photos anciennes, schémas...

la culture de l'osier : présentation de la culture, du vannage, de son histoire...

l'élevage de bovins : les races, la nourriture, le cycle de vie, la gestion des prairies.

les fruitiers : les variétés anciennes, les greffes, les maladies, la production régionale.



présentation de la boucle

panneaux d'information de la boucle des Bonniers
à Willems



exploitation du thème de l'eau

Programmer la réalisation et la gestion du site

Afin d'assurer la pérennité des aménagements et leur valorisation, quelques principes de base seront à respecter :

- 1) En premier lieu, il est important que le projet élaboré puisse rassembler une majorité de sensibilités. En cela, l'organisation de réunions de concertation et d'information est essentielle.
- 2) La réalisation d'un programme rigoureux des travaux sera élaborée en prenant compte des enveloppes financières allouées ainsi que de la cohérence de l'évolution des aménagements.
- 3) Dès la conception du projet, la gestion et l'entretien du site seront appréhendés dans le but de se prémunir des "mauvaises surprises".

En effet, qui dit plantation dit surveillance de la croissance des ligneux, taille, élagage, remplacement en cas de mort de jeunes arbustes, voire tressage de la haie si l'on veut qu'elle soit vraiment efficace, suivi des arbres fruitiers, récolte, stockage...

Qui dit accueil de public dit ramassage de détritux, traitement particulier des aires de stationnement humain comme automobile, des chemins de promenade, surveillance

A plus long terme, il faudra prévoir le curage des mares, d'éventuelles modifications du mode d'exploitation des prairies...


De même, la gestion agricole est idéale à la seule condition que les modalités d'élaboration soient faites en partenariat étroit avec l'agriculteur en phase initiale comme en phase de suivi.


Il est donc important de définir précisément avec lui les terrains qui seront pâturés ou fauchés, la charge de bétail, la date de fauche, la localisation des clôtures et des haies, les cheminements empruntés...

Ce mode particulier de gestion apporte des contraintes à l'agriculteur-éleveur qu'il faudra compenser par des avantages financiers (coût de location faible...).

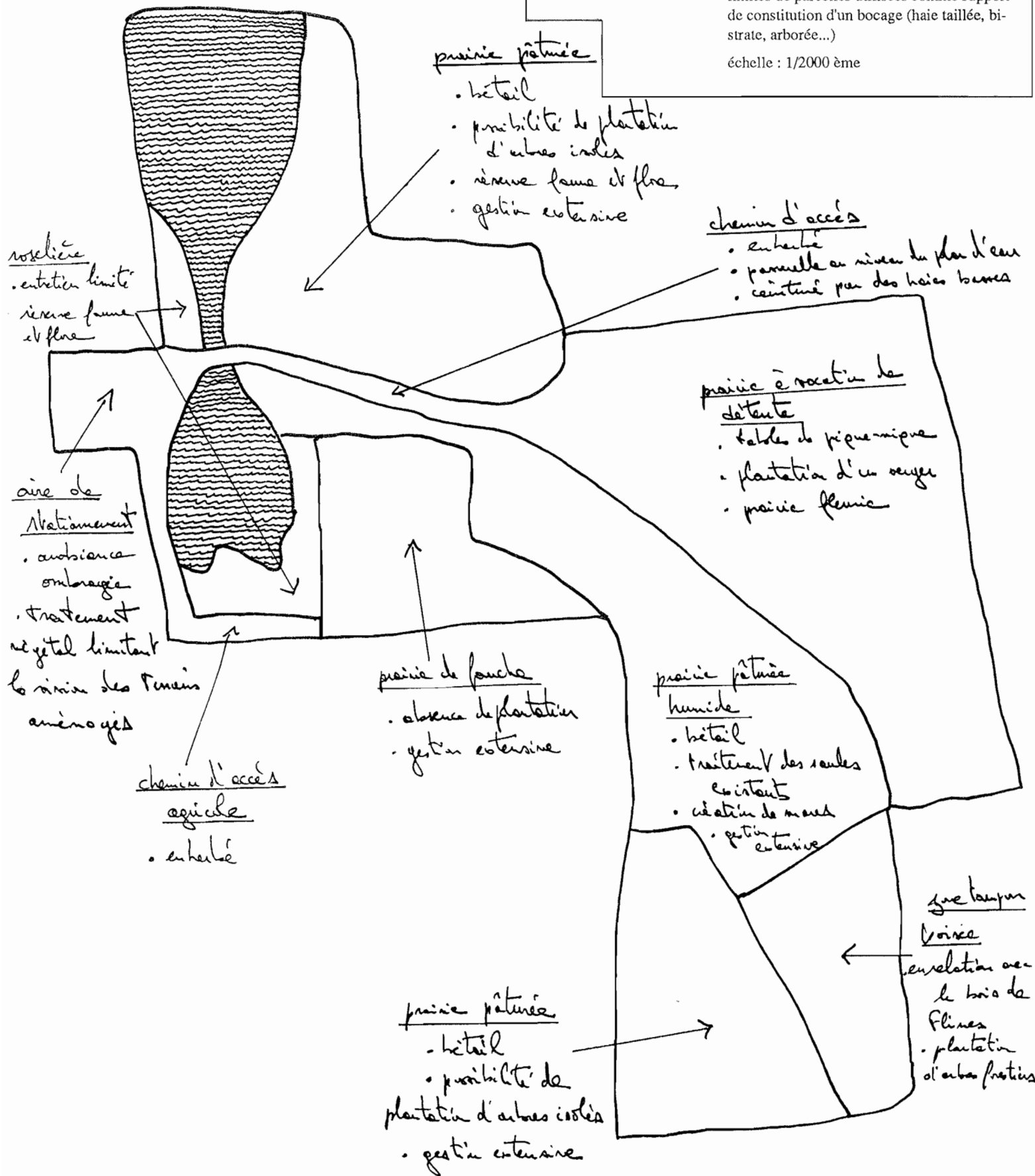
- 4) Enfin, la réalisation doit s'accompagner d'un bilan régulier afin de mettre à plat les éventuels dysfonctionnements des aménagements et les nouvelles orientations à privilégier.

Proposition de vocation des sols

 plan d'eau

 limites de parcelles utilisées comme support de constitution d'un bocage (haie taillée, bi-strate, arborée...)

échelle : 1/2000 ème



CONCLUSION

Cette présente étude s'efforce d'apporter les bases d'un aménagement s'attachant à respecter trois impératifs principaux :

. la conciliation entre protection de la nature et réalisation d'un espace de loisirs. Sans être dénué d'intérêt écologique, le site offre les caractéristiques d'un milieu naturel pouvant supporter une utilisation par le public sans crainte d'une "désertification" biologique de celui-ci. Il devrait constitué en quelque sorte une zone tampon entre le Bois de Flînes, espace naturel très remarquable, et les secteurs urbains et agricoles périphériques. Cet aménagement pourrait en cela s'appuyer sur la reconstitution d'un bocage et une gestion traditionnelle réalisée par des agriculteurs.

. la recherche d'une intégration harmonieuse du site à l'identité et à l'environnement local. Celle-ci se fera par la prise en compte des caractéristiques propres à la Pévèle et au territoire communal. La phase d'analyse est pour cette raison d'une grande importance.

. un projet dont les constituantes de conception et de gestion soient prises très à l'amont.

A partir de ces conclusions, la commune doit dorénavant :

- . définir ses ambitions d'aménagement,
- . s'entourer d'un maître d'oeuvre dont le profil et les compétences seront mixtes : paysagiste et écologue,
- . rechercher éventuellement des partenaires (Conseil général, Conseil régional, Ministère de l'environnement, communes) qui pourront l'aider à cette tâche.

ANNEXES

Espèces ligneuses recommandées :

Saule blanc
Chêne pédonculé
Frêne élevé
Saule marsault
Aubépine à un style
Aubépine à deux styles
Charme
Fusain d'Europe
Cornouiller sanguin
Erable champêtre
Viorne obier
Bourdaine
Noisetier
Peuplier tremble
Peuplier grisard
Merisier
Eglantier
Tilleul à petites feuilles
Aulne glutineux
Prunellier

Mélange de graines de plantes de prairies conseillé (couleur des fleurs; période de floraison) :

Achillée millefeuille (blanc, rose; juin-nov.)
Marguerite (blanc, jaune; mai-août)
Centauree jaccée (violet; juin-oct.)
Petit Trèfle jaune (jaune; mai-sept.)
Trèfle des prés (pourpre; mai-oct.)
Lotier corniculé (jaune rougissant; mai-sept.)
Salsifis des prés (jaune; mai-juill.)
Cardamine des prés (blanc, rose; avr.-mai)
Plantain lancéolé (jaune pâle; mai-sept.)
Pâquerette (blanc; janv.-dec.)



LE BOIS DE FLINES-LEZ-RACHES

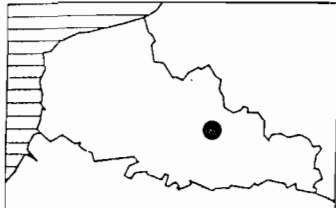
INVENTAIRE ZNIEFF
SITE N° 9

DEPARTEMENT : NORD
COMMUNE : Flines-lez-Râches
LIEU(X)-DIT(S) : "Bois de Flines" - "Le Long du Bois" - "Le Cul brulé" - "Le Montécouvé"

CARACTERISTIQUES DU SITE

SUPERFICIE : 493 ha
STATUT FONCIER : propriétés privées
NATURE DU SITE : bois et ses lisières avec mares et landes fragmentaires

LOCALISATION



Le Bois de Flines-lez-Râches est situé au nord de la commune entre les chemins départementaux n° 938 et 917.

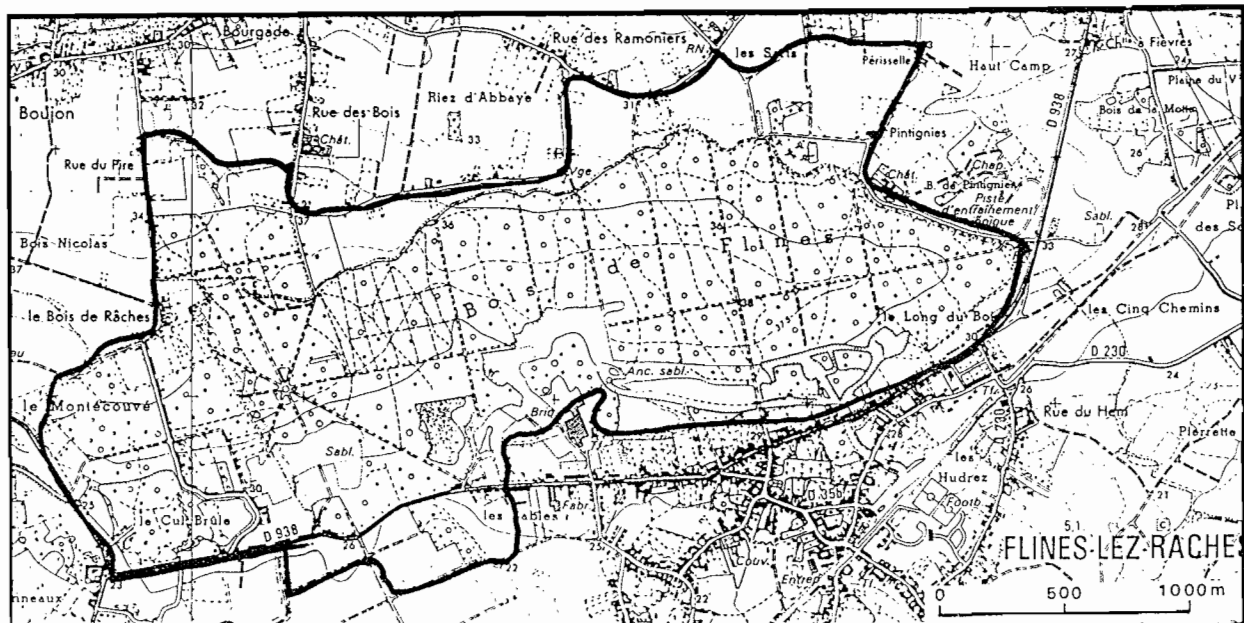
DESCRIPTION DES MILIEUX

Le Bois de Flines-lez-Râches est un petit massif forestier privé appartenant à la guirlande boisée reliant Phalempin à St-Amand. Dominant la plaine alluviale de la Scarpe, il repose sur des assises géologiques formées essentiellement d'argile de Louvil recouverte de bandes sableuses d'âge divers. Les sables d'Ostricourt, les plus anciens, sont d'ailleurs exploités et plusieurs carrières entaillent le versant sud de ce bois, le long de la route de Coutiches à Râches.



Forêt tourbeuse à sphaignes près du carrefour de l'Etoile

DELIMITATION



INTERET ECOLOGIQUE

● FLORE ET VEGETATION

Le Bois de Flines constitue un ensemble écosystémique acide très original dans le contexte géologique du Nord - Pas de Calais où dominent les affleurements crayeux. On y trouve notamment l'éventail complet des sous-unités de la hêtraie-chênaie sessiliflore depuis des types forestiers très acides comme la chênaie-bétulaie à Canche flexueuse par exemple jusqu'à la chênaie-charmaie acidocline à Jacinthe des bois. Cette diversité de peuplements et la présence de variantes hygrophiles liées à l'existence d'une nappe perchée compense en quelque sorte la relative pauvreté floristique du sous bois. D'autres végétations insérées dans ce système forestier sont d'un grand intérêt écologique, hébergeant parfois une flore remarquable voire exceptionnelle au niveau régional : mares tourbeuses bordées d'une graminée assez rare, le Calamagrostis lancéolé, lisière à Germandrée scorodoine...

● FAUNE

Parmi les oiseaux, le cortège classique des bois de feuillus tempérés peut être observé avec notamment le Pic épeiche, espèce pas très commune dans la région et la Bondrée apivore, présente régulièrement sur le site. Cette dernière espèce appartient à la liste rouge régionale des oiseaux rares et menacés dans le Nord - Pas de Calais. Le Chevreuil et le Sanglier sont également des hôtes habituels de ce bois.

L'importance des lisières naturelles favorise globalement de nombreuses espèces animales dont la survie dépend autant du maintien de la forêt que des espaces semi-naturels périphériques (prairies plus ou moins bocagères, cultures...).



Chêne sessile



Germandrée scorodoine



Bondrée apivore



Pic épeiche

EVOLUTION ET MENACES

- Présence de plusieurs sablières en activité le long de la lisière sud du bois
- Régression des landes relictuelles et des végétations amphibies suite à l'extension de ces sablières
- Risque d'abaissement du niveau de la nappe phréatique perchée
- Quelques dépôts sauvages (ordures, gravats...) en lisière du bois
- Rudéralisation des lisières nord en contact avec des cultures
- Enrésinement et plantation ponctuelle de peupliers
- Dans les années 1980, projet de décharge d'ordures ménagères

GESTION ET PROTECTION

- Contrôle de l'extension des sablières en limitant les autorisations d'exploitation dans le temps et dans l'espace (arrêt des défrichements en particulier)
- En fin d'exploitation, demander une restauration minimale du site (remodelage éventuel, élimination de certains dépôts...) mais pas de réaménagement global avec engazonnements industriels et reboisement systématique
- Protection des mares perchées et des végétations tourbeuses périphériques
- Gestion du bois en y maintenant une sylviculture équilibrée associant production de bois et conservation du patrimoine biologique
 - varier les traitements forestiers (taillis sous futaie, futaie jardinée, taillis...)
 - diversifier les essences en excluant toute introduction d'espèces non indigènes (résineux, peupliers du Canada, Chêne rouge d'Amérique...) et en respectant la végétation forestière potentielle
 - maintien ou reconstitution des lisières externes
- Eviter l'urbanisation à proximité du bois afin de préserver les échanges biologiques avec la forêt de Marchiennes et le massif de St-Amand à l'est et le Bois de l'Offlarde à l'ouest.

POUR EN SAVOIR PLUS

● BIBLIOGRAPHIE A CONSULTER SUR MINITEL

Tapez 36.16 code IDEAL - ECOTHEK

● ORGANISMES A CONSULTER

- Pour plus d'informations scientifiques, s'adresser au Comité Régional ZNIEFF

— Centre Régional de Phytosociologie
Société de Botanique du Nord de la France
Hameau de Haendries - 59270 BAILLEUL
Tél. : 28.49.00.83

— Groupe Ornithologique Nord
Maison de la Nature et de l'Environnement
23, rue Gosselet - 59000 Lille
Tél. : 20.52.12.02

• Pour d'autres renseignements :

— DIREN Nord Pas-de-Calais
4, rue Gombert - 59000 LILLE - Tél. : 20.30.83.83

— Région Nord Pas-de-Calais
Direction de l'Aménagement du Territoire
et du Cadre de Vie
16, rue de Tournai - 59000 LILLE
Tél. : 20.60.60.60

— Nord-Nature
USTLFA - Laboratoire de Biologie Animale
Bât. SN III - 59655 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
Tél. : 20.43.40.49